

Application ratione temporis et ratione loci

Le règlement n° 655/2014 est applicable depuis le 18 janvier 2017 (à l'exception de l'article 50, qui est applicable à partir du 18 juillet 2016), y compris en Irlande.

Le règlement n° 655/2014 n'est pas applicable au Danemark et au Royaume-Uni.

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/2792>